

AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT SUR

> LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2016

> Adopté à l'unanimité des présents et des représentés en Assemblée plénière du 17 février 2016



Groupe Ad'hoc « Affaires générales et financières »

Le CCEE note avec intérêt l'approche globale dans laquelle le Conseil régional présente ses orientations budgétaires pour l'exercice 2016 et tient à signaler sa satisfaction de lire, pour cet exercice, un document qui prend en compte deux éléments contextuels clés, à savoir :

- un projet de mandature 2015-2021 (page 3 à 11);
- la loi NOTRe qui modifie l'organisation des politiques publiques et renforce les compétences du Conseil régional en matière de développement économique. Il est à souligner, de plus, que cette prépondérance est aussi renforcée par le fait que le Conseil régional soit l'autorité de gestion en matière de programme opérationnel FEDER.

En 2016, la mise en œuvre de la loi NOTRe constituera pour la collectivité régionale une période charnière durant laquelle elle devra vérifier que les blocs de compétences définis soient homogènes et pertinents en termes de politiques publiques utiles au territoire réunionnais et, dans le cas contraire, procéder dans les meilleurs délais à une harmonisation des compétences avec le Conseil départemental pour favoriser l'efficacité de celles-ci. Il s'agira donc :

- d'animer efficacement la conférence territoriale de politique publique dans laquelle, les conseils consultatifs de la Région espèrent pouvoir faire entendre la voix de la société civile organisée;
- de prendre en compte l'ensemble des particularismes de La Réunion (démographie, et situation sociale, culturelle, économique, géographique, institutionnelle...);
- de se soucier constamment du renforcement des moyens, de leurs adaptations au contexte local et des mises à niveaux nécessaires.

Les éléments de discours, présentés en pages 3 à 11 du document, relatifs aux orientations budgétaires 2016, laissent à penser que le Conseil régional semble avoir bien cerné ces problématiques.

Toutefois, à la lecture des propositions du projet de mandature, des questionnements subsistent, par exemple :

- comment le Conseil régional entend-il gérer la dimension internationale (Europe et océan Indien) de l'équipement portuaire de Bois-Rouge alors que le « Grand Port » de la Pointe des Galets a cette vocation ? Selon quelle complémentarité ? Une concurrence entre ces équipements portuaires serait extrêmement préjudiciable sur un aussi petit territoire ;
- quels sont les éléments techniques qui ont conduit le Conseil régional à privilégier l'option du monorail entre Sainte-Marie et Saint-Denis? Cette option préfigure-t-elle l'objectif d'une liaison Saint-Benoît Saint-Joseph? Comment s'opère l'articulation entre l'existant et le projeté, exemple du Nord où l'emprise au sol pour du transport en commun n'est pas extensible et où, pour l'heure, l'articulation entre TCSP¹ et RRTG² n'est toujours pas opérée et où les tronçons de TCSP continuent à être déployés?. De même, pour poursuivre l'exemple, quelle articulation entre RRTG et projets de transports par câble dionysien, comment s'opère l'intermodalité?
- comment le Conseil régional envisage-t-il l'excellence réunionnaise en matière d'ingénierie urbaine et de développement durable dans le projet d'EcoCité du bassin de vie Ouest ? Est-ce une vitrine régionale de savoir-faire essentiellement technologique ?

¹ TCSP: Transport en commun en site propre

² RRTG: Réseau régional de transport guidé

- Est-ce une vitrine régionale de « savoir faire société », avec des pratiques sociales favorisant le bien vivre ensemble ?
- dans un contexte financier contraint, comment le Conseil régional compte-t-il financer l'ensemble de ces projets d'investissement ? D'autant qu'il affirme, dans ses orientations budgétaires, que les marges de manœuvre sont très étroites et que l'on sait que la Nouvelle route littorale constitue un poste budgétaire majeur de cette mandature ;
- la présentation en page 26 d'un financement sur la base d'une trajectoire d'équilibre de 2012 interpelle les conseillers. Les fondamentaux de cette trajectoire d'équilibre de 2012 méritent d'être actualisés. Aussi, quelle est la projection financière et budgétaire de la collectivité régionale à l'horizon 2021? Quelles seront ses marges de manœuvre en matière d'épargne brute? Quelle sera la stratégie pour la nouvelle mandature en termes d'appel à l'emprunt?

Aussi, si le CCEE prend note des ambitions de la majorité régionale pour la mandature 2015-2021, il fait également le constat des contraintes réglementaires et financières qui pèsent sur la collectivité.

Autant de défis auxquels doit faire face la collectivité régionale pour réussir à la fois son projet politique et le changement juridico-administratif imposé par la loi NOTRe et la recherche de nouvelles sources de financement et de potentialités territoriales afin de disposer de marges de manœuvres fiscales.

Face à la feuille de route proposée, le CCEE recommande au Conseil régional d'agir avec, à la fois, justesse, efficience et prudence dans la mise en œuvre des orientations déclinées, afin d'être en mesure de jouer pleinement son rôle moteur, renforcé par les prérogatives nouvelles déclinées par la loi NOTRe, dans le développement durable de La Réunion et de trouver des solutions efficaces et adaptées à La Réunion pour éviter toutes les fractures qu'elles soient culturelles, sociales, économiques, techniques, numériques...

Commission 1 « Vivre ensemble » Culture, arts, langues, histoire, patrimoine culturel, numérique

En préambule, le CCEE souligne une dimension rarement trouvée dans les documents officiels et qui marque l'attention particulière que porte la collectivité régionale au champ « Culture ». En effet, ces orientations de mandature qui affirment l'implication du « rêve » dans la construction d'une politique culturelle, révèlent une posture juste, valorisante et qui, par là même, constitue le socle du secteur culturel et de ses métiers mais qui ne doit pas, pour autant, éluder la dure réalité des acteurs de ce secteur.

Pour rappel, dans le cadre de sa réflexion sur la réforme territoriale – présentée en octobre 2014 – le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement préconisait – en s'appuyant sur un constat établi depuis de nombreuses années – concernant le chef de filât culturel, que cette position soit totalement dévolue à la Région, ce qui renforcerait l'efficience de l'intervention et supprimerait le doublon.

Pour le CCEE, positionner le Conseil régional, en chef de file en matière culturelle, supposait de lui accorder des moyens humains adéquats, notamment avec des conseillers dédiés à chaque domaine. Aussi, insiste-t-il pour que la collectivité intègre ce préalable dans le développement de sa politique culturelle régionale à venir.

La commission regrette que les champs « Culture » et « Identité réunionnaise » soient associés à la thématique « Sport », et regroupés dans le pilier 6. Elle souhaiterait plutôt la création de deux commissions distinctes :

- « Sport »,
- « Culture et Identité réunionnaise ».

Cette distinction permettrait une meilleure lisibilité dans les actions et les affectations budgétaires respectives, ainsi que l'efficience du programme.

La commission s'interroge sur la coordination de la politique culturelle du Conseil régional et du Conseil départemental, même s'il est affirmé que « [...] la culture est l'une des compétences que nous traiterons en cohérence avec le Conseil départemental à travers la conférence territoriale des politiques publiques. » (cf. page 8 des orientations budgétaires 2016).

La commission sera vigilante sur les modalités de mise en œuvre de cette coordination.

La commission fait part de son inquiétude concernant les nouvelles structurations des agences de développement (PRMA³, agence du film, etc.). En effet, elle a pour référence la mandature précédente où le PRMA ayant fait l'objet d'une « restructuration » visant à l'éloigner du strict champ culturel, pour le transformer en outil économique, abandonnant la mission patrimoine et le label Takamba qui se retrouve aujourd'hui sans gouvernance. Sur la base de cette expérience, la commission demeure inquiète quant au projet de restructuration de l'agence du film, et demande à la collectivité la plus grande vigilance dans la mise en place des équipes dirigeantes de ces outils de développement et de veiller à les prémunir d'une situation pouvant présenter un caractère de conflit d'intérêt.

³ Pôle régional des musiques actuelles

La commission regrette que les orientations budgétaires ne fassent pas mention des langues régionales alors que la loi du 2 août 1984 donne compétence au Conseil régional pour agir en matière de leur promotion, tout comme le Printemps des poètes qui est oublié des événements culturels régionaux. De plus, se questionne-t-elle sur le devenir du Schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise, de son évolution et du partenariat avec les acteurs existants.

S'agissant du guichet unique, le CCEE invite fortement le Conseil régional à la plus grande transparence quant aux rôles et fonctions qui seraient dévolus à cette nouvelle organisation et à anticiper les conséquences de cette nouvelle organisation tant pour la collectivité que pour les usagers.

S'agissant des infrastructures culturelles, la commission « Vivre ensemble » propose une dynamisation de celles existantes, plutôt que d'en créer des nouvelles.

S'agissant du pass-culture, la commission valide l'idée de sa mise en place, mais n'adhère pas au principe de totale gratuité d'accès aux lieux de diffusion. Elle s'interroge sur les mesures compensatoires prévues pour ces derniers.

S'agissant des salles de diffusion, la commission note que la Région Réunion présente succinctement le projet des compagnies dans ces salles. Elle regrette que ce projet ne soit pas plus clairement explicité. Aussi, il est souhaitable de poser le cadre de cette mise en place, ainsi que de son financement, afin de pouvoir émettre un avis argumenté.

La commission « Vivre ensemble » salue l'initiative du Conseil régional pour la mise en place des États généraux de la culture. Le champ culturel a considérablement évolué au cours de ces dernières années, une analyse de la situation actuelle et une réflexion prospective sont tout à fait souhaitables. Cependant, leur organisation requiert une longue et importante préparation préalable, pour permettre notamment la mobilisation de l'ensemble des acteurs culturels, indispensable à la réussite de cette manifestation. L'ensemble des questions posées par la commission « Vivre ensemble » ferait, dans ce cadre, l'objet de réflexions partagées.

Commission 2 « Égalité des chances » Enseignement de la maternelle à l'université, formation professionnelle et apprentissage

Le CCEE partage l'ambition de la collectivité régionale de bâtir « une société de la réussite et de l'excellence, une société où chacun aura fini par trouver sa place, une société de dignité pour chaque Réunionnaise et chaque Réunionnais ». Il espère par ses avis et travaux contribuer à la construction d'une société réunionnaise harmonieuse dans laquelle le vivre ensemble et l'égalité des chances sont des enjeux forts que nous aspirons à consolider et à réaliser.

Dans l'intérêt des personnels ATOS et pour une meilleure efficacité de gestion, notamment par la mutualisation des moyens, la commission regrette que la loi NOTRe n'ait pas transféré la gestion des collèges à la collectivité régionale, dans le cas des régions monodépartementales.

Observations générales

La commission relève avec intérêt que la jeunesse réunionnaise est l'une des priorités de la mandature 2015-2021 et qu'à ce titre, la collectivité régionale s'engage dès 2016, à mettre en place pour chaque Réunionnais un « passeport réussite », premier pilier de ce nouveau programme d'intervention. Celui-ci se traduira notamment par l'expérimentation de dispositifs communs Région/Département (mutualisation de prestations pour les étudiants, guichets uniques dans les micro-régions) ou partenariaux (#blogRéunionnaisenMobilité) que la commission approuve. Ils répondent en effet aux attentes de simplification des démarches administratives et d'amélioration de l'accès à l'information souvent exprimées par les jeunes et leurs familles. Si les objectifs ambitieux de ce « passeport réussite » sont tels qu'énoncés, à savoir permettre « à chaque jeune de bénéficier d'un parcours de formation individualisé et adapté à ses attentes et à ses appétences tout en veillant à répondre aux besoins exprimés par le monde économique », la commission s'interroge cependant sur sa faisabilité.

L'intervention du FEDER pour la construction d'infrastructures d'éducation « généraliste », le positionnement de l'Université de La Réunion comme une référence en termes de formation spécialisée dans les métiers du monde tropical et insulaire, le renforcement des actions en matière d'égalité des chances sont des orientations qui vont pouvoir contribuer à l'insertion durable de la jeunesse réunionnaise dans le développement de notre territoire.

Dans le domaine de la continuité numérique, la Région entend également poursuive ses interventions au niveau des lycées (réseaux hauts débits, installation de bornes wifi, équipement en matériels numériques et ordinateurs portables, expérimentation de l'usage pédagogique de tablettes tactiles) et des familles (intégration dans le POP II d'un abonnement internet pour les plus modestes). La commission ne peut qu'être favorable à ces mesures qui participent à une meilleure maîtrise par les élèves des outils numériques et à la réduction des inégalités en matière d'information et de communication. Conformément à ses avis antérieurs, elle souligne cependant l'importance de la question des usages des outils, de leur intégration dans les pratiques en classe. Il est souhaitable de réaliser régulièrement une enquête tant quantitative que qualitative sur la place du numérique dans les lycées de l'île.

En matière d'enseignement supérieur, l'année 2016 sera marquée par l'élaboration du Schéma régional de l'enseignement supérieur, des formations supérieures et de la recherche de La Réunion. Le CCEE souhaite être consulté sur ce document directeur, avant son adoption.

SECTEUR « FORMATION PROFESSIONNELLE »

La commission note que les orientations 2016 s'inscrivent dans la poursuite d'une politique qualifiée d'ambitieuse pour assurer l'efficacité de l'offre de formation proposée aux Réunionnais. Les responsabilités des régions en matière d'apprentissage et de formation professionnelle, élargies depuis la loi du 5 mars 2014 à de nouveaux publics et à de nouvelles missions telles que l'élaboration et le pilotage du SPRO⁴, sont en effet aujourd'hui considérables. Outre ces prérogatives, la collectivité régionale entreprendra en 2016 la mise en œuvre de son « passeport réussite pour tout jeune Réunionnais », le doublement des effectifs de l'E2C et poursuivra le développement de l'apprentissage. Il s'agira alors d'allouer d'importants moyens pour la mise en œuvre de cette politique.

Un nouveau Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP 2016-2021) doit également être élaboré cette année. D'ores et déjà, la commission rappelle que la politique de formation professionnelle devrait répondre non seulement aux besoins des entreprises locales mais aussi ceux de l'Hexagone, de l'Europe et de la zone océan Indien, tout comme l'anticipation des mutations économiques, sociales et écologiques doit se penser à la fois à l'échelle de notre territoire et à celle de l'Hexagone. En raison de l'exiguïté de notre territoire, il paraît en outre primordial de donner à nos jeunes des outils qui leur permettront de s'inscrire dans un parcours de mobilité.

La commission se demande par ailleurs en quoi consistera le projet de « laboratoire proposant des services innovants ».

Elle partage la priorité donnée à l'évaluation des actions de formation en général, l'évaluation des politiques publiques devant être un outil de gouvernance obligatoire. À l'instar de ce qui est prévu pour la Cité des métiers, elle préconise également l'évaluation des dispositifs MPA⁵ et des développeurs en apprentissage pour améliorer l'offre de service mais également pour mieux appréhender leur impact sur le développement de l'apprentissage.

La promotion et la valorisation de l'apprentissage passe aussi par l'organisation d'événements tels que les Olympiades des métiers. Au vu de la dimension et des caractéristiques de ce concours, il s'agit bien là d'une expérience enrichissante qu'il convient d'offrir aux jeunes, tant elle valorise leur savoir-faire et participe à la construction de leur projet professionnel. Une large communication sur la participation et les résultats des Réunionnais devrait être envisagée.

Dans le même sens, les différentes aides allouées en faveur du dispositif Apprentissage sont des mesures qui contribuent à valoriser la filière aux yeux des jeunes et de leur famille d'une part, et à densifier le recrutement des apprentis, d'autre part. Ce dernier objectif est d'ailleurs énoncé comme une des priorités du projet de mandature ; il se déclinera en 2016 par la poursuite du dispositif « coût zéro » et la mise en place d'un Pacte entreprises réunionnaises citoyennes. Attachée depuis toujours à la performance du système de formation, la commission rappelle pour sa part que le souci de qualité qui préside à la formation du jeune, notamment en entreprise, est également prioritaire de manière à garantir l'efficacité de ce mode de formation.

Elle souscrit par ailleurs à la mise en place d'un module d'anglais dans toutes les actions de formation financées par la collectivité.

Enfin, la commission note la poursuite du programme de construction, réhabilitation et maintenance des centres de formation. À l'instar des opérations menées pour les lycées, ces interventions sur le bâti des centres de formation professionnelle et d'apprentissage constituent

⁴ Service public régional de l'orientation

⁵ Modules préparatoires à l'apprentissage

également une priorité pour la commission. Comment en effet attirer nos jeunes vers ces secteurs et les conduire à la réussite si ce cadre n'offre pas suffisamment de sécurité notamment en raison de locaux souvent dégradés ?

SECTEUR « ÉDUCATION »

1. Accueillir et accompagner la jeunesse réunionnaise

Si elle partage les objectifs affichés sur le **bâti scolaire des lycées**, la commission rappelle qu'elle a maintes fois souligné dans ses avis précédents l'importance de lycée de taille humaine (800 à 1000 élèves). La construction de lycées polyvalents conduit obligatoirement à des structures « hors norme » ; ce faisant, la collectivité court le risque de s'éloigner de son ambition de construire des structures « propices au travail et à la réussite des jeunes ». Avec une capacité d'accueil prévue de 1300 élèves, le nouveau lycée de Bois de Nèfles (Saint-Denis) ne répond pas à cette idée d'établissement scolaire de « taille plus humaine ». Il est souhaitable que les programmes de construction aient pour objectif de tendre vers un moindre dimensionnement afin d'assurer un cadre de vie et de sécurité plus favorable au vivre ensemble.

De même, elle rappelle l'importance de prévoir dans les programmes de constructionréhabilitation, des lieux d'accueil pour les parents d'élèves.

Comme pour les centres d'apprentissage, les **subventions aux établissements** pour la réalisation de petits travaux est le meilleur moyen d'assurer à la fois un bon fonctionnement des lycées et un environnement propice à la réussite des élèves.

En ce qui concerne la carte des formations professionnelles initiales, « véritable outil au service du développement économique », la commission insiste sur le fait que les choix de formations ne doivent pas être une réponse aux seules attentes des entreprises locales mais prendre en compte aussi les besoins économiques de l'Hexagone, de l'Europe ou de la zone océan Indien.

Par ailleurs, elle renouvelle son adhésion à la poursuite et à la généralisation du **Plan anglais** dans les écoles de l'île. Celui-ci permet en effet de renforcer les conditions d'apprentissage des activités langagières orales des élèves en CM2, en anglais. Comme suggéré précédemment, la commission préconise un démarrage de ces conditions d'apprentissage dès la Grande section de maternelle.

2. Soutenir l'enseignement supérieur et la recherche

Le soutien à l'enseignement supérieur reste un axe fort de la collectivité. Cet appui aux diverses formations et à l'excellence dans des domaines tels que la santé, la technologie et l'ingénierie, les énergies renouvelables, la recherche marine, etc. est louable. Cependant, au regard du faible taux de réussite des L1, en particulier des bacheliers professionnels (environ 1 %) et des bacheliers technologiques (8 %)⁶, il est aussi urgent de soutenir les filières qui accueillent massivement ces publics en difficulté, à charge pour ces dernières de proposer un plan d'appui à la réussite.

La proposition de développement de filières universitaires courtes apparaît dès lors pertinente dans la mesure où elle pourrait répondre à la problématique de l'échec en L1 tout en élargissant l'offre des formations courtes à La Réunion. Il convient dans cette perspective d'avoir une bonne lisibilité et prospective des filières à ouvrir (secteurs à privilégier, nombre d'étudiants à former, durée de vie de la formation).

⁶ Source UR – enquête nationale 2012-2013

Le soutien à la recherche à travers l'appel à projets dématérialisé, lequel est une constante de la politique régionale, doit se faire en partenariat avec la politique de développement de la recherche à l'université de La Réunion. Pour bien appréhender l'effort régional, il serait d'ailleurs souhaitable de disposer d'un bilan des appels à projets précédents (nombre de projets présentés et nombre de projets acceptés, effort financier de la collectivité, bilan des travaux). La commission rappelle aussi la nécessité de faire coïncider, au mieux, les appels à projets, la suite donnée à ces appels et la traduction financière qui leur est proposée, pour éviter des retards considérables et préjudiciables.

Enfin, les dispositifs d'aides aux étudiants de doctorat et aux jeunes docteurs sont des mesures importantes qui ont fait leurs preuves. Il reste cependant à trouver une possibilité d'accompagnement pour ceux et celles qui, bien que désirant poursuivre en thèse, ne peuvent pas bénéficier des bourses régionales. Lors de la session 2015, sur 92 étudiants qui se sont rendus sur la plate-forme de saisie, 51 (soit 53,6 %) n'ont pas validé leur inscription contre 41. Il y a là une « autocensure », notamment d'étudiants en sciences humaines et sociales, corroborée par les analyses des enseignants-chercheurs de ces disciplines. Cette situation est regrettable puisque des pans entiers de domaines de recherches ne peuvent se développer et donc nous éclairer sur l'évolution de notre société et de notre territoire.

SECTEUR «ÉGALITÉ DES CHANCES, COHÉSION SOCIALE, LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME, PRÉVENTION SANTÉ »

Pour agir efficacement en matière d'illettrisme, il est indispensable de pouvoir mener de front prévention et lutte. L'affirmation de la compétence de la Région dans ce domaine (loi du 5 mars 2014) et les engagements de la collectivité en tant que partenaire de la Charte de prévention et de lutte contre l'illettrisme offrent un cadre optimum pour accentuer et diversifier les interventions dans ce domaine. Conformément à ses avis antérieurs, la commission souligne une nouvelle fois l'importance d'agir au moment des premiers apprentissages, dès la toute petite enfance pour éviter que l'illettrisme ne prenne racine dès les premières années. À cet effet, la commission recommande la mise en œuvre, dans tout lieu d'accueil de très jeunes publics, d'activités autour de l'éveil au langage afin de favoriser le dire, la conversation avec l'enfant.

Se familiariser très tôt avec les mots, c'est éviter aussi que ne surviennent ensuite des décrochages scolaires. D'où la nécessité d'intervenir très tôt, en offrant aux familles et aux toutpetits un environnement propice aux divers apprentissages. Dans ce cadre, il s'agit aussi de soutenir les associations d'Éducation populaire qui sont à même d'accompagner les jeunes en difficulté, l'Éducation nationale ne pouvant à elle seule prendre en charge l'ensemble des publics décrocheurs.

S'agissant de la prévention des risques en matière de santé, la commission note avec intérêt que la gratuité des cantines figure parmi les orientations stratégiques 2015-2021. Elle souhaite que celle-ci se concrétise rapidement.

«L'ACCOMPAGNEMENT DES RÉUNIONNAIS DANS LEUR OUVERTURE AU MONDE» (MOBILITÉ)

La poursuite des actions qui visent à développer une culture de la mobilité, la volonté de renforcer les moyens de préparation à la mobilité des publics lycéens et apprentis, le projet de création d'un observatoire de la mobilité sont des interventions auxquelles la commission souscrit pleinement parce qu'elles sont garantes d'une mobilité réussie. Depuis de nombreuses années⁷ et régulièrement, le CCEE a insisté sur ces aspects et appelé notamment à :

⁷ Cf. Colloque Mobilité, culture, développement – octobre 1996 - Avis du CCEE

- susciter ou provoquer une culture de la mobilité dès le plus jeune âge pour que très tôt, l'enfant s'initie à la mobilité d'abord à travers son pays ;
- s'orienter vers un concept de « mobilité formation » qui s'entend comme une étape dans un cursus de formation, un moyen de qualification, d'insertion et d'accomplissement d'un projet de vie ;
- penser cette mobilité non pas uniquement vers l'Hexagone mais explorer les possibilités dans toute l'Europe et dans la zone océan Indien ;
- restructurer l'information et rendre plus opérationnel le guichet unique ;
- développer les structures d'accueil en Hexagone ou susciter des conventions cadres avec des collectivités extérieures pour un meilleur accueil des candidats ;
- mettre en place un outil d'information, d'aide et de suivi des publics en mobilité;
- faire une évaluation des dispositifs en termes de qualité et non de quantité.

Ces préconisations sont toujours d'actualité et doivent faire l'objet d'un engagement fort de la collectivité régionale.

Dans le prolongement de ces préconisations et s'agissant de la **mobilité des bacheliers en BTS** dans les lycées hexagonaux, la commission invite la collectivité régionale à étudier, en partenariat avec l'Académie et l'université de La Réunion, l'accompagnement des jeunes par des formateurs locaux. Cette démarche viserait à offrir toutes les chances de réussite aux étudiants réunionnais.

Commission 3 « Cohésion sociale » Éducation populaire, sports, socio-éducatif, animation

Secteur sport et vie associative

L'examen des orientations budgétaires de la collectivité régionale pour l'exercice 2016, par la commission « cohésion sociale », à partir de ses champs de compétences (sport, éducation populaire, socio-éducatif, animation), appelle les remarques suivantes :

Conférence territoriale des politiques publiques

La commission relève que la collectivité souhaite instituer une « conférence territoriale des politiques publiques », co-présidée par le président du Conseil régional et la présidente du Conseil départemental. Dans ce cadre, elle souhaite qu'y soit associée en qualité de « souscommission », la « conférence régionale du sport », instance de concertation dont l'objet est notamment de favoriser les échanges et les partenariats entre les acteurs du secteur.

Le CREPS et l'Institut régional des sports Grand Océan Indien (IRSGOI)

La commission note avec satisfaction que l'accès au haut niveau pourra enfin s'inscrire dans une politique à dimension régionale.

Ainsi, au titre des travaux préparatoires liés à la création de l'IRSGOI, il est indiqué que ceux-ci démarreront en 2016 et s'inscriront dans le calendrier relatif au transfert du CREPS à la Région. La commission exprime le souhait de pouvoir être associée à ces travaux aux côtés des autres acteurs du secteur (CROMS, CROS...).

Sport santé

Il est précisé que la politique sportive régionale de la collectivité répondra aux attentes des acteurs du sport de compétition tout en soutenant la pratique physique régulière et adaptée à la protection de la santé.

La commission souscrit à ces orientations tout en attirant la vigilance de la collectivité sur le cadre réglementaire strict qui régit les activités s'inscrivant dans le domaine du « sport-santé ». Les actions devront notamment se conformer à la nouvelle loi Santé sport et se référer au document élaboré par la commission médicale du CNOSF⁸, le « dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives ». Chaque type de pathologie correspondant à un niveau de prévention (primaire, secondaire...), de protocole et d'encadrement spécifique, le soutien à ces actions devrait être conditionné par le respect de ces obligations. Par ailleurs, une formation en direction des éducateurs de Sport-santé s'impose, de même qu'une large information auprès des professionnels de santé.

La commission relève également qu'au titre du pilier 6 « plus d'égalité des chances pour les familles », dans le cadre de la lutte contre l'accroissement des problèmes de santé liés aux maladies chroniques des appels à projets sport/santé/nutrition seront lancés en 2016. L'objectif principal étant de soutenir l'éducation à la santé, à travers des actions de prévention et de promotion des facteurs protecteurs de la santé (activité physique, sportive, éducation nutritionnelle...). La commission observe que la plupart de ces actions devront relever de la prévention primaire. Toutes autres formes de prévention (secondaire et tertiaire) pourront faire

⁸ Comité national olympique et sportif français

référence aux dispositions du « dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives » évoqué précédemment.

Par ailleurs, en lien avec le développement de ces actions de sport-santé, la commission préconise que des formations de « coach sportif » puissent être proposées et accessibles par le biais de la formation initiale mais également par celui de la formation continue.

Sport et tourisme

La Réunion dispose d'un patrimoine sportif remarquable de même qu'en termes d'équipements de sport de nature répondant aux normes internationales, notamment suite aux récents jeux des îles. La commission suggère que ce dernier puisse être valorisé à travers le segment du « tourisme sportif », en proposant notamment des séjours et circuits aux équipes nationales ou européennes, dans le cadre de leur stage de préparation.

Développer la formation des cadres du secteur sportif et socio-éducatif au niveau local et national

La commission note qu'en termes de priorités d'intervention, les actions de formation de cadres sont limitées au BAFA et au BAFD en ce qui concerne le socio-éducatif.

Aussi, au même titre que le secteur sportif dont les programmes de formations incluent les Diplômes d'État spécifiques, la commission souhaite que figurent dans ces priorités régionales, les diplômes d'encadrement des métiers de l'Éducation populaire (BPJEPS⁹, DEJEPS¹⁰...)

Vie associative

Suite à la parution de la circulaire du premier ministre en date du 29 septembre 2015, les modalités de déclinaison de la charte des engagements réciproques signée en 2014 entre l'État, les collectivités locales et le monde associatif, ont été précisées. Ce chantier devrait être en mesure de mobiliser en 2016 l'ensemble des partenaires concernés sur tout le territoire. À La Réunion, les démarches entreprises conjointement par le CCEE et le CESER en faveur de la promotion de cette charte ont trouvé écho auprès des différentes instances décisionnelles locales et devraient se traduire en 2016 par la mise en place par le Préfet, d'un comité de suivi regroupant l'ensemble des partenaires concernés.

La commission ne peut que regretter l'absence complète de référence à cette charte dans cette section pourtant consacrée à la vie associative. Elle constate certes qu'il y est fait allusion dans le pilier 6¹¹ concernant le soutien de la collectivité (au titre de l'axe 1 « cohésion sociale » des contrats de ville) aux associations œuvrant pour l'égal accès au droit et à la justice, la citoyenneté, la mise en œuvre de projets innovants et d'utilité sociale...

Cependant, l'importance de ce sujet aurait justifié qu'il soit traité de manière spécifique dans la rubrique qui lui est logiquement dédiée.

De même, lorsqu'il est fait état, au titre de la formation des cadres du secteur sportif et socioéducatif, des premières actions qui seront déclinées sur la base des thématiques identifiées dans l'étude sur la vie associative¹², la commission souhaite qu'elles le soient avant tout en cohérence avec la déclinaison de cette charte.

⁹ Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

¹⁰ Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

^{11 «} Plus d'égalité des chances pour les familles »

¹² Valorisation d'une manifestation dédiée faisant la promotion du bénévolat ; mise en œuvre d'un appel à projet thématique en vue de renforcer les compétences des bénévoles et de les valoriser

Classes transplantées

La commission s'inquiète que le dispositif des classes transplantées ne figure plus dans la liste des actions soutenues par la collectivité. Pour rappel, la commission avait salué dans son avis¹³ sur le bilan d'activité 2013 de la collectivité, le positionnement de cette dernière concernant ce type de séjour.

Aussi, la commission ne peut que réitérer son message concernant l'importance de soutenir et de maintenir ce type de dispositifs pour nos jeunes Réunionnais, dans la mesure où ils constituent au côté de l'École, de véritables vecteurs d'apprentissage du vivre ensemble, de la mobilité et des lieux de pratiques culturelles.

La commission prend bonne note de la démarche de la collectivité régionale qui déclare avoir maintenu, de manière volontaire, son soutien au dispositif de classes transplantées, à la différence des autres partenaires et bien que cela se situe au-delà de ses obligations légales. La commission « cohésion sociale » du CCEE ne peut qu'être sensible à ce positionnement et y apporter son plus ferme soutien. Elle rappelle que ce dispositif représente un temps éducatif à part entière et constitue également un outil en faveur de la création du lien social.

Un rapport de l'Éducation nationale met bien en valeur le fait que la classe de découverte (dite aussi classe transplantée) constitue « un temps fort majeur de la scolarité d'un élève. Au-delà de la découverte et de l'immersion dans un milieu et dans des activités méconnues, la classe de découverte apporte à la classe un vécu commun irremplaçable qui influe durablement et positivement sur les relations entre élèves et avec le maître. Elle est un vecteur d'apprentissages scolaires mais aussi de vie sociale ».

Au regard du contexte social local, il semble primordial pour la commission, de préserver les dispositifs qui, de près ou de loin, œuvrent dans ce sens et ce, dès le plus jeune âge.

Commission 4 « Développement territorial » Aménagement, déplacements, routes, transports, énergies, tourisme

L'examen des orientations budgétaires de la collectivité régionale pour l'exercice 2016, par la commission 4 « Développement territorial », à partir de ses champs de compétences (aménagement, déplacements, routes, transports, énergie, tourisme), appelle les remarques suivantes :

Aménagement

<u>SAR</u>

La commission prend note des thématiques arrêtées par l'Assemblée plénière en lien avec la procédure de modification du SAR souhaitée par la collectivité. Concernant la thématique des carrières, tout en reconnaissant la nécessité de l'ouverture de ces dernières pour la fourniture en roches massives au chantier de la NRL, la commission, souhaite attirer l'attention de la collectivité sur la vigilance environnementale qui devra prévaloir sur ce dossier.

Aéroport de Pierrefonds

La commission relève la volonté de la collectivité de faire de l'aéroport de Pierrefonds, pivot de développement du bassin de vie Sud, une plate-forme de référence aéroportuaire et industrielle pour le fret ainsi que l'ouverture aux pays de l'océan Indien. Elle souscrit à cette approche « intelligente » visant à s'inscrire dans une logique de complémentarité avec l'aéroport Roland Garros et salue ce repositionnement, initialement envisagé en direction de l'Europe, vers les destinations de la zone.

Par ailleurs, afin de garantir la réussite de cet objectif, la commission préconise la création d'un outil spécifique lié à la gestion du fret aérien. Il est en effet indispensable que les problématiques rencontrées à l'export de manière récurrente par certaines filières, puissent trouver des réponses durables à travers la mise en place de ce projet.

Cependant, la commission estime qu'il manque une réelle concertation sur la desserte aérienne au niveau local, notamment au regard des différents enjeux en matière de développement, liés au tourisme, à l'export, à la continuité territoriale et à l'ouverture à l'international.

EcoCité insulaire et tropicale

La commission prend note du soutien de la collectivité au projet « d'ÉcoCité insulaire et tropicale » dans l'Ouest. Toutefois, au regard des données chiffrées relatives à ce chantier (35000 logements à l'horizon 2045) elle s'interroge sur son éventuel sur-dimensionnement et craint qu'il n'entraîne un déséquilibre entre les territoires.

Futur pôle portuaire industriel et énergétique de Bois Rouge

Concernant le bassin de vie Est, la commission prend bonne note de l'accompagnement de la collectivité sur le futur pôle portuaire, industriel et énergétique qui ambitionne de faire du site de Bois Rouge la « nouvelle porte d'entrée de l'Europe dans l'océan Indien ».

Elle souhaite toutefois que ce développement se fasse en cohérence avec celui du « Port Réunion » dont le plan stratégique vise à le positionner comme Hub de transbordement régional, vecteur de valeur ajoutée, référence portuaire de la zone et...porte d'entrée de l'Europe dans l'océan Indien. Il serait souhaitable qu'une réflexion soit menée bien en amont sur la complémentarité de ces deux équipements, afin d'éviter qu'une concurrence contre productive

ne s'instaure, à l'image de celle qui a pu avoir lieu un temps entre les aéroports de Roland Garros et Pierrefonds.

Logements

La commission prend note du vaste plan de réhabilitation de 20 000 logements sociaux initié par la présente mandature. Elle exprime sa satisfaction concernant cette orientation qui ne relève pas des compétences directes de la Région. Cette initiative contribuera à lutter contre l'insalubrité et permettra aux Réunionnais les plus modestes d'accéder à un logement décent et aux normes Haute Qualité Environnementale. Ceci se traduira par la nécessité de disposer d'un savoir-faire spécifique qu'il conviendra d'accompagner et de renforcer par le biais de la formation professionnelle. Par ailleurs, ce plan de réhabilitation présente l'intérêt de contribuer à la relance du marché local de l'emploi, à travers les nombreux chantiers qui pourront être attribués aux entreprises artisanales de La Réunion.

Routes, transports, déplacements

La commission relève l'ensemble des projets routiers qui seront mis en œuvre par la collectivité au titre de la poursuite des investissements et de la conservation et modernisation du réseau. Elle salue l'effort entrepris mais constate que le partage de la route reste encore timoré. Globalement, aucune sécurisation particulière n'est prévue à l'attention des deux-roues motorisés, ne rendant pas l'utilisation de ces derniers particulièrement attractive. De même, la commission note que le Plan régional vélo peine à se concrétiser.

Suppression des radiers, office de la route

La commission prend note de l'achèvement du programme de suppression des radiers encore présents sur le réseau routier relevant de la compétence de la Région. Cependant, des radiers existent ailleurs sur les axes routiers départementaux et communaux et présentent autant de danger potentiel. La commission suggère une approche globale de la problématique posée par tous les radiers de l'île.

La commission réitère sa proposition de mettre en place un « Office de la route » dont la principale mission serait d'avoir une démarche élargie à l'ensemble du réseau routier du territoire réunionnais.

Contournante Tampon / Liaison col de Bellevue - Saint-Pierre

La commission souhaite rappeler l'urgence de ce chantier notamment au regard des importantes difficultés de circulation enregistrées aux heures de pointe aux abords de la commune du Tampon. Cette congestion a inévitablement des conséquences sur le temps de parcours des utilisateurs de la RN3 qui sont dans l'obligation de traverser cette agglomération. Ces difficultés de circulation affectent ainsi la fonction d'axe alternatif de la RN3 et nécessitent donc un traitement à court terme.

De plus, la commission souhaite l'accélération des travaux d'aménagement de la RN2 afin de permettre le développement économique et touristique des communes de Sainte-Rose, de la Plaine des Palmistes et de Saint-Benoît. Cela aurait également pour finalité de mieux desservir le GHER¹⁴. Par ailleurs, ces aménagements permettraient la mise en place d'une partie du TCSP.

¹⁴ Groupe hospitalier est Réunion

Voie vélo régionale

Même si le contexte montagneux de La Réunion ne joue pas en faveur du vélo, la collectivité a un rôle d'incitation en améliorant les conditions de déplacements des deux roues. Il ne s'agit pas de faire le minimum requis mais le maximum pour que la route soit partagée. Les récentes statistiques de la sécurité routière témoignent de l'insécurité grandissante à laquelle sont exposés les cyclistes. Les accidents mortels bloquent les initiatives individuelles de déplacement à vélo.

Pourtant, la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 pour une croissance verte a mis en avant les possibilités de déplacements autre que l'automobile et démontre que l'usage régulier du vélo permet de gagner sur plusieurs plans : qualité de l'air, santé, désengorgement du trafic, économie d'échelle sur le budget carburant...

Il convient de partager une vision élargie sur le rôle du vélo dans l'offre de transport multimodal et mesurer son impact sur l'emploi local : vente, gardiennage, atelier d'entretien et de réparation par exemple.

Aussi, la commission estime qu'il faudrait accélérer la mise en œuvre de cette Voie vélo régionale à l'étude depuis plusieurs années. Elle suggère entre autre de la doter d'outils (compteurs...) afin de disposer d'indicateurs sur la fréquentation, l'intérêt touristique...de cet équipement et réaliser une première évaluation.

La politique régionale de mobilité durable et actions en faveur du transport

La commission prend note de l'ensemble des projets déclinés dans le Schéma régional des infrastructures et des transports : RRTG¹⁵, monorail, transport par câble, parking de covoiturage, PDIA¹⁶, PRV-VVR¹⁷, SMTR¹⁸,...

Ces derniers offriront à terme, une réelle alternative à l'utilisation de l'automobile. Sur le court terme cependant, la commission estime nécessaire de progresser rapidement dans la mise en place des TCSP¹⁹ pour désengorger le trafic routier en priorisant le transport en commun, dont la part modale progresse difficilement. C'est une des conditions incitatives au recours au transport en commun.

La commission rappelle l'importance d'associer à ce schéma un volet communication, voire d'éducation à l'attention du grand public. En effet, l'utilisation des transports collectifs et autres modes de déplacement alternatifs, nécessite d'opérer, suffisamment tôt, un changement de mentalité auprès des usagers, qui ne peut se décréter du jour au lendemain. A ce titre, la commission souhaite que la collectivité investisse dans l'EEDD²⁰ outil permettant d'accompagner les politiques publiques et notamment celles ayant trait au transport en commun.

Tourisme

En premier lieu, la commission salue le traitement réservé au tourisme dans ces orientations budgétaires, qui est considéré comme un secteur prioritaire et se voit conforter dans sa désignation de domaine d'activité stratégique.

À ce titre, la commission propose qu'un principe de vigilance touristique accompagne toutes les réflexions autour des grands projets de construction ou d'aménagement à venir. Sur le même principe que les dispositions liées à l'impact environnemental, les décideurs et les services instructeurs seraient invités à se poser systématiquement la question de l'impact touristique ou de la valorisation touristique du projet.

¹⁵ Réseau régional de transport guidé

¹⁶ Plan de déplacement inter administration

¹⁷ Plan régional vélo – Voie vélo régionale

¹⁸ Syndicat mixte des transports de La Réunion

¹⁹ Transport collectif en site propre

²⁰ Éducation à l'environnement et au développement durable

L'objet de cette disposition viserait à protéger les atouts naturels (paysages ruraux et urbains) facteur principal d'attractivité des visiteurs et de bien-être pour la population. Elle permettrait de vérifier la compatibilité de certains projets avec les usages touristiques et garantirait ainsi une meilleure prise en compte de l'attractivité touristique et des activités associées.

« Tourisme de bien-être »

Dans la déclinaison des différents axes de sa politique touristique, la collectivité fait état de la démarche qui visera à « renforcer le positionnement de La Réunion comme destination incontournable pour le « tourisme de bien-être ».

La commission précise que le « tourisme de bien-être » ne constitue qu'un des volets de l'axe E-co-tourisme expérientiel développé dans le cadre de la S3 (Stratégie de spécialisation intelligente). Pour que la démarche aboutisse, on ne peut envisager une mise en place partielle de cet axe. Aussi, ce volet ne peut être développé indépendamment des deux autres que sont le « tourisme de nature » et le « tourisme de culture ». La commission souhaite donc que dans le cadre de son programme d'actions, la collectivité porte une même attention au développement de ces trois formes de tourisme.

« Ouvrir le ciel aérien »

Concernant la démarche liée à l'ouverture du ciel aérien, la commission estime qu'il est nécessaire avant tout de privilégier la mise en place d'une desserte aérienne directe à des prix compétitifs en lien avec les marchés prioritaires et de rétablir au plus tôt celles à partir des villes de province. Enfin, elle rappelle la nécessité de définir pour La Réunion, une réelle stratégie en matière de desserte aérienne.

L'orientation générale 2016 : un développement vertueux du tourisme

Dans le cadre de son orientation générale pour 2016, la collectivité indique vouloir parvenir à un développement vertueux du tourisme. Elle envisage ainsi de l'inscrire dans une démarche écoresponsable en repensant la gouvernance, redéfinissant les objectifs et affinant le positionnement de la destination. Concernant l'approche sur la gouvernance, la redéfinition des rôles et missions touristiques est une démarche qui correspond bien aux préconisations du CCEE dans son rapport sur le tourisme à La Réunion²¹. Il serait judicieux que la collectivité s'en inspire pour proposer ce que le CCEE a décliné en « schéma vertueux de l'organisation touristique ».

Redéfinition des objectifs

La commission relève avec satisfaction que dans le cadre de cette démarche, la politique de la collectivité ne se situe plus sous un angle exclusivement quantitatif (600 000 touristes). L'objectif d'un développement durable du tourisme réunionnais est recherché.

Parallèlement, il est indiqué que les niches à forte valeur ajoutée (tourisme golfique, croisières de luxe, tourisme affaires et événementiel) seront développées. Si la commission ne conteste pas cette stratégie autour des niches, elle s'interroge toutefois sur la pertinence de celles citées cidessus, notamment concernant le golf et les croisières de luxe, au regard de la faiblesse de nos potentialités actuelles et des difficultés structurelles auxquelles fait face leur développement.

Positionnement de la destination

Il est indiqué que le positionnement global de la destination Réunion qui « souffre encore du flou engendré par la richesse de ses atouts (vert/bleu) », doit être affiné en vue d'un meilleur marketing. La commission semble percevoir dans cette démarche une certaine contradiction avec celle liée à la politique des niches qui doivent avoir, elles, leur propre positionnement.

²¹ Rapport sur le tourisme à La Réunion – CCEE de La Réunion - Novembre 2013

Îles Vanille

La Réunion étant accessible exclusivement par voie aérienne, la commission ne peut que souscrire à la volonté de la collectivité de renforcer et faciliter la desserte aérienne inter île. La dynamique initiée au travers de ce concept en dépend.

SDATR

La commission prend note avec intérêt des travaux de réactualisation qui seront engagés sur le Schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion (SDATR), document de planification de référence de la politique régionale du tourisme. Elle formule toutefois le souhait que contrairement au document précédent, ce schéma puisse déboucher sur un volet opérationnel à travers notamment des fiches actions et des conventionnements.

Attractivité de la destination par un soutien maîtrisé des structures « têtes de réseau »

La collectivité annonce sa volonté de redéfinir les rôles et missions des organismes touristiques en 2016, en vue d'assurer une meilleure coordination entre les différents acteurs du tourisme.

Si sur le principe la commission ne formule aucune réserve particulière, elle fait part de sa vigilance sur toutes les composantes de missions dévolues à un Comité régional du tourisme (CRT) et à un Comité départemental du tourisme (CDT).

La commission rappelle en effet à la collectivité que l'IRT cumule les missions de CRT et de CDT. Aussi, loin de limiter les missions de l'IRT à la promotion de la destination sur les marchés locaux et extérieurs, il conviendrait de traduire concrètement, la mise en œuvre des missions dévolues à un Comité départemental du tourisme qui est statutairement doté d'une mission d'aménagement. La mise en œuvre de missions confiée à un CDT, permettrait entre autre, de créer les conditions nécessaires à l'émergence de projets, notamment privés, particulièrement dans le secteur des loisirs et de la culture.

Soutien à la promotion et la communication vers les touristes de l'île, résidents et non résidents

La commission souscrit à cette démarche reconnaissant l'importance de la clientèle locale qui constitue un vrai marché, présent de surcroît toute l'année. De même, cette dynamique visant à mettre le Réunionnais au cœur du tourisme correspond à une vraie logique de développement durable.

Tourisme culturel

La commission se réjouit de constater que la recherche d'une interaction entre les secteurs de la culture et du tourisme figure clairement dans ces orientations. C'est le cas notamment à travers le projet de réflexion de la collectivité avec les intercommunalités, sur l'identité culturelle des micro-territoires et du projet de micro-région des hauts.

Les travaux initiés depuis 2014 par le CCEE sur le thème « culture et tourisme » pourraient venir enrichir cette réflexion en cours d'année.

Le soutien à la création d'emploi (prime régionale à l'emploi)

Il est indiqué que la Prime régionale à l'emploi (PRE) complète avantageusement les aides à l'investissement adossées aux programmes européens. De plus en plus sollicitée, la collectivité entend la renforcer car elle constitue un effet levier important sur la création d'emplois salariés dans les secteurs de la restauration et de l'hôtellerie.

La commission souhaite nuancer ce constat en faisant remarquer que 78 % des entreprises de ce secteur sont des TPE avec un faible nombre de salariés. Plusieurs opérateurs sont par ailleurs dotés d'un statut de travailleur indépendant et contribuent au maillage de l'offre sur le territoire.

Enfin une des tendances est que l'on se dirige vers des entreprises individuelles dans le secteur sport-nature-culture. Au regard de ces éléments un dispositif d'aide basé essentiellement sur la création d'emplois salariés aura un impact limité dans le secteur touristique.

Commission 5 « Cadre de vie » Environnement, biodiversité, patrimoine naturel, recherche

I. ENVIRONNEMENT

· Les déchets : la mise en place d'un plan unique

La loi portant nouvelle Organisation territoriale de la République adoptée le 7 août 2015 renforce les compétences de la collectivité régionale, notamment en matière de la planification et de la gestion des déchets. Ce texte prévoit la mise en place d'un schéma unique contribuant ainsi à la simplification du droit par l'abrogation de plusieurs catégories de plans relatifs aux déchets²². Cette nouvelle disposition permettra, selon la commission, de mieux répondre au contexte insulaire et de porter une réflexion globale sur les déchets quels que soient leurs origines et leurs volumes. Les déchets considérés comme une matière première, source d'activités économiques et d'emploi, nécessitent l'apport de la Recherche et de l'Innovation en visant l'exemplarité. L'année 2016 semble être une année charnière comportant des obligations de résultats avant 2017 mais la réflexion ne démarre pas de zéro puisque la problématique des déchets est l'objet de nombreuses réunions de travail depuis plusieurs années. L'angle d'approche a fortement évolué, aussi la commission attire-t-elle l'attention de la collectivité sur la nécessité d'accompagner l'ensemble des Réunionnais vers des modifications de comportements tant sur les modes de production que de consommation. La commission souhaite également être associée aux travaux de réflexion – en collaboration avec les partenaires (ADEME, EPCI...) – visant à la réalisation de ce plan régional de prévention et de gestion des déchets en qualité de Conseil consultatif²³.

• La connaissance et l'expertise sur les risques naturels

La commission note la continuité des actions d'amélioration de la connaissance pour mieux anticiper les phénomènes ainsi que celles liées à l'aménagement du territoire pour faire face aux risques et changements climatiques.

· Les actions sur le domaine de l'eau

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 (SDAGE) fixe les orientations fondamentales pour la période référencée.

La Réunion bénéficie d'une ressource en eau en quantité encore suffisante mais répartie de manière inégale sur le territoire et tout le long de l'année. Les enjeux en matière de santé humaine sont importants lorsque l'on sait que les ¾ des volumes prélevés sont issus des eaux superficielles et que l'insuffisance de système de potabilisation a longtemps pénalisé la qualité de la distribution (cf. document SDAGE – évaluation environnementale 2014). Aussi, la commission relève avec intérêt le soutien à la réalisation d'équipements structurants, permettant la potabilisation de l'eau qui règle une partie du problème mais ne doit pas faire oublier les problèmes des réseaux encore trop obsolètes et inadaptés.

Par ailleurs, la commission note l'investissement dans les retenues collinaires dans les zones rurales ou isolées dont la vocation est multiple : diversification agricole, lutte contre les incendies de forêts et développement des Hauts.

²² Le plan unique regroupant le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux, le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, et le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus des bâtiments.

²³ Le CCEE participe régulièrement aux réunions de travail sur la gestion des déchets, le traitement et la valorisation des déchets..

À ce propos, la recommandation du SDAGE d'utiliser les eaux brutes pour les usages non domestiques pourrait aller, selon la commission, jusqu'à instituer une aide à la récupération des eaux de pluies provenant des toitures.

•La stratégie pour la biodiversité : une reconnaissance partielle

Le changement climatique, la raréfaction des sources d'énergie, la précarité énergétique, la sécurité alimentaire, médicamenteuse obligent aujourd'hui les politiques à trouver des réponses plus respectueuses de la planète et de ses populations. À La Réunion, cette responsabilité collective est d'autant plus engagée que l'île possède une diversité biologique unique au monde, incluse dans « le 9ème hot-spot mondial de la biodiversité » (liste Myers 2000; Mittermeier 2004a). Dès lors, la commission relève avec satisfaction la reconnaissance de ces enjeux à l'échelle locale, notamment à travers les documents stratégiques tels que la S3²⁴.

Cependant, la commission regrette qu'ils n'apparaissent pas explicitement dans le document des orientations budgétaires soumis à examen. Pour exemple : une des causes principales de la perte de la biodiversité dans les milieux insulaires et à La Réunion est non seulement la destruction des milieux naturels mais aussi leur envahissement par des espèces introduites. Les exemples ne manquent pas (Hawaï, Nouvelle-Zélande, Maurice...) et invitent une gestion active de ces phénomènes. C'est une filière économique créatrice d'emplois et de valeur ajoutée à développer aujourd'hui tant le programme de lutte est trop insuffisant face à l'ampleur du problème sur le plan local mais aussi sur le plan planétaire, car tous les continents sont touchés et sont demandeurs de solution. À ce titre, La Réunion peut devenir leader sur les programmes de lutte. La commission se réfère à la fiche action n°1 de la S3 qui définit ainsi : « Faire de La Réunion, un territoire d'excellence en matière de restauration écologique des écosystèmes tropicaux ». Selon la commission, le rôle de « chef de file » revient à la collectivité régionale sur cette question touchant à la fois au domaine de la recherche et de l'innovation, à celui du développement économique et au maintien en bon état des milieux qui constituent en grande partie l'attractivité du tourisme.

• Le Parc national de La Réunion

→ <u>Le dispositif des éco-gardes</u>

S'agissant de la lutte contre les incendies de forêts, la commission note avec intérêt l'effort de la collectivité pour avoir maintenu le dispositif des éco-gardes alors que cette compétence ne lui incombe pas. La commission regrette toutefois, la non-reconduction de ces acteurs de terrain alors qu'ils exercent un rôle de surveillance, de prévention, de sensibilisation à la protection de l'environnement et d'alerte lorsque les milieux dont ils ont la charge sont menacés. Ces professionnels sont fortement impliqués dans les politiques environnementales engagées aux niveaux local, départemental, régional voire national. Ainsi, elle recommande à la collectivité la reconduction de ce dispositif, nécessaire à la sensibilisation et à la protection de la biodiversité, déjà fragilisée par le comportement, parfois destructeur des habitants.

→ Le projet de parc régional de La Réunion à la place du parc national

Le Parc national de La Réunion et pas seulement des Hauts a été l'aboutissement d'un long processus de recherche et de négociation. Il a bénéficié de la réglementation de 2006 donnant aux territoires plus de possibilités d'intervenir dans la gouvernance et la gestion.

²⁴ Stratégie de spécialisation intelligente (Fiche 1 Conservation et restauration écologique, p.45)

Presque dix ans se sont écoulés depuis le décret de création, il est opportun de dresser un bilan complet de ses actions et de réajuster, si besoin est, la stratégie et la gouvernance au sein de cet établissement public avant de remettre en cause le statut du Parc national de La Réunion.

La commission recommande de la prudence quant au classement au patrimoine mondial par l'Unesco, label intimement lié à la présence d'un gestionnaire dimensionné Parc national.

• <u>La création pour l'agence française de la biodiversité : pour une gouvernance</u> locale

Le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été voté en première lecture à l'Assemblée nationale le 24 mars 2015. Ce texte crée l'Agence française pour la biodiversité et devient l'unique interlocuteur de tout acteur de la biodiversité : collectivités locales, entreprises ou associations. Elle vise à renforcer la connaissance, la recherche et la formation autour de la biodiversité. Sa déclinaison sur le plan local en Agence régionale de biodiversité (ARB) comme interlocuteur permettra en outre de simplifier les démarches administratives et financières pour tous les acteurs.

La commission encourage la création d'une structure dotée d'une gouvernance adaptée au contexte local.

• Le soutien aux structures associatives

La collectivité confirme son soutien aux associations qui œuvrent dans le domaine de la biodiversité. Il s'agit le plus souvent de reconduction d'actions qui nécessitent sans aucun doute une aide financière pluriannuelle. Néanmoins, la commission encourage la collectivité à soutenir également des projets émanant de petites associations afin de diversifier autant que faire se peut le panel d'acteurs enrichissant ainsi les expériences et le savoir-faire réunionnais.

• L'éducation à l'environnement et au développement durable dans les politiques publiques régionales

L'EEDD tire ses fondements de l'éducation populaire, plus ancienne. Comme celle-ci, elle vise la responsabilisation des personnes et leur engagement citoyen basé sur des principes de solidarité et de respect mutuel dans la vie de leur cité.

La commission a noté à travers de nombreuses rubriques, la possibilité de développer l'éducation à l'environnement et au développement durable ou EEDD. Citons notamment :

- les déchets : domaine où l'accompagnement des familles et des usagers en général est primordial ;
- la politique de l'eau : non gaspillage, prise en compte des périmètres protégés ;
- la biodiversité : connaissance, respect des espèces et des espaces ;
- l'énergie : lutte contre la pollution lumineuse et le gaspillage ;
- les déplacements et les transports ;
- le SRCAE et le défi du changement climatique.

La population souhaite la plupart du temps, comprendre les politiques et les orientations prises en son nom. Portée essentiellement par le tissu associatif et notamment GRANDDIR²⁵, l'EEDD à La Réunion peut être un levier pour promouvoir les actions liées au changement climatique auprès du grand public.

À ce titre, la commission demande à la collectivité d'investir ce champ qui ouvre des horizons pour l'avenir plus particulièrement pour les jeunes et préconise l'insertion de l'EEDD, comme un axe majeur de toutes les politiques publiques.

²⁵ Groupement régional des acteurs de l'éducation à l'environnement pour un développement durable de l'Ile de La Réunion

II. RECHERCHE ET INNOVATION

Outre l'élaboration de schémas majeurs (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation; schéma régional de l'enseignement, des formations supérieurs et de la recherche) prescrite par la loi NOTRe, la commission relève qu'en 2016, la collectivité régionale entend poursuivre notamment le suivi des structures intermédiaires d'innovation, le soutien des projets de recherche et l'accompagnement des jeunes docteurs.

• L'accompagnement des acteurs de la Recherche et de l'innovation

Dans son avis sur ses orientations 2015, la commission avait souligné l'importance d'accompagner les structures d'interface et préconisé un effort plus conséquent en particulier auprès de Qualitropic. Cette mission est aujourd'hui confirmée par la loi NOTRe au travers de l'animation des pôles de compétitivité.

• La stimulation des projets de recherche

Dans le cadre du soutien aux projets de recherche, intervention que le CCEE a toujours encouragée, une évaluation des projets recherche financés par les fonds FEDER démarrés en 2015 est envisagée en vue du lancement du prochain appel à projets. La commission souligne l'importance de la bonne adéquation entre les axes stratégiques régionaux et le bon usage des fonds européens. Elle s'interroge cependant sur la pertinence d'une démarche qui n'a pas été anticipée alors que toute procédure d'évaluation doit être définie en amont.

Enfin, dans un contexte de réflexion sur les énergies renouvelables et de recherche d'indépendance aux énergies fossiles, la commission se questionne sur les actions en cours autour de l'exploitation de l'énergie issues de la géothermie à La Réunion. Il s'agit d'une énergie renouvelable, non intermittente qui a toute sa place dans le mix énergétique²⁶ de La Réunion et qui nécessite par conséquent la poursuite de démarches d'investigations.

²⁶ Proportion des différentes énergies utilisées par un territoire : charbon, fuel, hydraulique, éolien...

